

Réunions de rentrée - Parents - Ecole Joliot CURIE

Septembre 2016

1/ Présentation de l'école

Mme Blin, la Directrice, est totalement déchargée de classe.

L'effectif total de l'école est de 447 élèves répartis en 17 classes.

L'école est en Réseau d'Education Prioritaire.

- En maternelle : 228 élèves sont répartis dans 8 classes.

CLASSE	Effectif	Enseignant	ATSEM
TPS	34	Audrey BURILLE	Delphine BRUN
TPS-PS	29	Célie CAZAUBON	Anissa AYAD
PS	28	Claire CHANAUD	Marjorie GALLEGO
PS-MS	29	Sophie PIRASTU	Katia PISTOL
MS	28	Léah SCHMID	Sharen BOUSSETA
MS-GS	26	Marie-Anne CLAUSON	Lilia GASMI et Houda BELBECIR
GS-a	27	Audrey BIONDA	Houria DJELLOUD
GS-b	27	Aline GAULIN Anne TRISTANI	Laure BALLEREAU

- En élémentaire : 219 élèves sont répartis dans 9 classes.

CLASSE	Effectif	Enseignant
CP-a	21	Anaïs VILLON + Chloé HUREL (lundi)
CP-b	21	Hélène CHADUC
CE1-a	24	Elodie BERENQUER + Thifaine GEIER (vendredi)
CE1-b	24	Nelly VALLET
CE2	26	Marie PITAUD
CE2/CM1	26	Laura FAURE
CM1/CM2-a	25	Mylène CIESLAR
CM1/CM2-b	26	Céline GOYON
CM1/CM2-c	26	Charlotte DEMARCQ

⇒ **Rappel**: tous les enfants du même niveau suivent un programme similaire même si les projets des classes peuvent être différents.

2/ Le blog de l'école

Adresse : **ecoleprimairejoliotcurie.blogs.laclassed.com**

Ne pas hésiter à le consulter régulièrement.

Mise à jour régulière avec les actualités du groupe scolaire.

(Il n'a pas encore été actualisé cette année car l'hébergeur est en maintenance).

3/ Les intervenants sur l'école

- **La santé scolaire**

Infirmière : Mme Vignon (présente sur l'école le mardi et le vendredi)

Médecin scolaire : Dr Leroy

Elles s'occupent des visites médicales de la GS au CM2 et de la mise en place des P.A.I.

PMI : Mme Audinet et Mme Molélé (puéricultrices) et le Dr Fumat (médecin de PMI).

Elles ont le même rôle que le médecin scolaire et l'infirmière mais pour les niveaux de PS et MS.

- **EVS**

(= Emplois de Vie Scolaire)

2 EVS administratives (secrétariat) : Aïcha DJOUAD et Rafika AYARI TEMINI

4 EVS auprès d'enfants: Mounia ASLOUNE, Chedia NAFFATI, Cherifa ARRHAMANE, Murielle DURHONE

- **Le gardien de l'école** : Selim Belmokhtar

- **RASED** (= Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Les membres du RASED :

- Françoise Lioure : rééducatrice

- Laurence Planard : psychologue scolaire

- Marie-Paule Boisson : aide pédagogique

- Les membres du RASED travaillent avec les élèves rencontrant des difficultés. Elles sont en étroite collaboration avec les enseignantes de l'école et peuvent également prendre en charge des petits groupes d'élèves pour pallier à ces difficultés.

Les parents peuvent également prendre directement contact avec elles. Les coordonnées du RASED sont indiquées dans le cahier de liaison de vos enfants.

- **Le Maître supplémentaire**

- Enseignante : Clémence BOLLARD

L'objectif est de prévenir la difficulté scolaire, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques (nous bénéficions de ce poste car l'école est en REP).

L'enseignant peut intervenir dans la classe, ou en prenant en charge de petits groupes d'élèves.

- **Parents d'élèves représentants**

Le rôle des parents d'élèves élus est de représenter l'ensemble des parents de l'école. Ils sont présents lors des trois conseils d'école au cours desquels ils font remonter les propositions des parents de l'école. Ils ont une relation privilégiée avec l'école.

Le calendrier des élections :

- Dépôt des candidatures avant le 29 septembre
- Scrutin le vendredi 7 octobre 2016.

Les parents souhaitant se présenter peuvent se faire connaître auprès de l'enseignante de la classe ou auprès de la Directrice.

4/ L'association festive

Elle organise différents temps qui suivent la scolarité de votre enfant :

- La fête de quartier
- La fête de l'école
- Divers évènements : lâchers de ballons, ...

Cette association a besoin de parents pour vivre.

Comme tous les ans, un nouveau bureau doit être voté, les informations à ce sujet seront communiquées dans les cahiers de liaison prochainement.

Tous les parents qui souhaitent s'investir dans cette association sont invités à se faire connaître.

5/ Le cahier de liaison

Il contient des mots concernant l'organisation de l'école et des mots relatifs à l'organisation de la classe de votre enfant. Chaque mot doit être signé.

6/ Le règlement intérieur

- Il est voté lors du 1er conseil d'école. Il doit être signé et respecté par les familles.

Il sera collé dans le cahier de liaison après les vacances d'automne.

En début d'année, c'est le règlement 2015-2016 qui est appliqué (affichages).

7/ Les horaires de l'école

▶ **Le matin :**

Maternelle = 8h20-8h40

Elémentaire = 8h20-8h30

▶ **Le midi :**

Maternelle = 11h20-11h30

Elémentaire = 11h30

▶ **Début d'après-midi :** 13h35-13h45

▶ **Fin d'après-midi :**

Maternelle = 15h50-16h00

Elémentaire = 16h00

- Il est fondamental de **respecter les horaires**. En cas d'imprévu, vous pouvez prévenir l'école par téléphone (04.78.74.14.70 ou 04.78.01.43.90).

8/ L'absentéisme

En cas d'absence, vous devez prévenir l'école (par téléphone, mot, mail).

Un enfant inscrit à l'école doit la fréquenter de façon régulière pour permettre un suivi dans les apprentissages. Il en est de la responsabilité des parents.

Toute absence doit être signalée dès que possible, un certificat médical pourra être exigé au-delà de 2 jours d'absence.

Les écoles ont pour obligation de signaler à l'Académie toutes les absences de plus de 2 jours qui ne seraient pas justifiées.

9/ La cantine

La cantine est un temps géré exclusivement par la mairie (inscriptions, annulations de repas).

Ces temps sont sous la surveillance des ATSEMS (et parfois de vacataires en Maternelle), et sous la surveillance des animateurs en élémentaire.

En application du règlement de la cantine, le personnel de cantine doit faire goûter tous les plats aux enfants.

10/ La coopérative scolaire

- Elle aide au financement des sorties, des spectacles et de certains projets de classe.

- Le montant de la participation vous sera proposé très prochainement dans les cahiers de liaison.

- La qualité et le nombre de sorties proposées sont conditionnées par une participation maximale.

11/ Les exercices de sécurité

• Exercices d'évacuation

Deux exercices sont réalisés chaque année. Tous les enfants sont évacués de l'école par les enseignantes de leur classe pour s'entraîner en cas d'incendie au sein de l'école.

• 3 exercices de confinement (PPMS)

Ces exercices sont organisés notamment pour prévenir d'une pollution de l'air. Les enfants sont confinés dans leur classe suivant un protocole stricte. Les parents sont invités à ne pas venir récupérer leurs enfants et à rester confiner chez eux, afin que tout le monde reste en sécurité. Si par mégarde ils se rendent à l'école, ils seront à leur tour confiné dans la maison de l'enfance.

12/ Consignes de Sécurité renforcées dans les écoles

cf. « Sécurité des écoles : le guide des parents d'élèves » (Education.gouv.fr)

La menace terroriste impose un **renforcement des mesures de sécurité dans les écoles**.

La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative. La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

En tant que parents, **ne vous attardez pas devant les portes** d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants. Tout comportement ou objet suspect doit être **signalé**.

Un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves. Un **contrôle visuel des sacs** des adultes peut être effectué.

L'identité des personnes extérieures à l'école est relevée dans le respect de la législation en vigueur. Le maire est investi de pouvoirs de police, il peut notamment réguler voire interdire la circulation et le **stationnement des véhicules** aux abords de l'école.

Les voyages scolaires sont autorisés. La seule obligation pour les écoles est de signaler en amont ces voyages à l'autorité académique. En lien avec les préfets, l'autorité académique pourra interdire un voyage si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

Durant l'année scolaire, l'école organise 3 exercices de confinement, dont **1 exercice qui porte sur un attentat-intrusion**. Cet exercice sera adapté à l'âge de vos enfants et vous serez avertis de sa réalisation. Pour les plus jeunes, il ne sera **pas expliqué** auprès des enfants les raisons de l'organisation de l'exercice attentat-intrusion.

L'objectif est d'aboutir, par des **exercices répétés et progressifs**, à une posture adéquate dans le cadre de cet exercice, en veillant à éviter, dans les exercices de préparation, tout scénario anxiogène.

Le terme « d'attentat-intrusion » n'est utilisé que **par les adultes**.

13/ Réunions de classe

Suite de la réunion avec l'enseignant de votre enfant, afin de préciser l'organisation pédagogique de chaque classe.
